

Féchy, le 7 juin 2016



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2016 RELATIF AUX COMPTES
COMMUNAUX 2015 ET AU RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Julien GAILLARD président, M. Raphaël Mognetti, rapporteur, Mme Sylvie MORET, MM. Jonathan ZOSSO, Laurent BESSO, Jacques MORANDI, Willy KURSNER, membres et Mme Floriane Wyss, membre suppléante, s'est réunie le lundi 23 mai, le mercredi 1er juin et le lundi 6 juin afin d'étudier ce préavis.

Mme Carole BETTEMS, syndique, ainsi que MM. Marc Morandi et Andreas Meyer, municipaux, Mme Sylvie FAVRE, boursière, étaient présents le mercredi 1er juin et ont répondu à nos questions durant cette journée. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

Durant cette journée, nous avons examiné la gestion et les comptes de fonctionnement de l'année écoulée en détail. L'ensemble des livres de comptes et des pièces comptables étaient à notre disposition. Nous remercions Mme FAVRE pour son excellent travail.

Dans les comptes de fonctionnement, nous avons constaté que les comptes de nature 3040 « Caisse de pension » présentent une différence significative entre le budget et les charges réelles. Les chiffres budgétisés étant calculés automatiquement, une attention particulière devra être portée, lors du prochain exercice budgétaire, à la valeur du taux calculé par le système.

Au niveau du groupe de comptes 22 « Service financier », le montant des charges de 949'606,00 inclut la provision de 300'000 pour la péréquation.

Le montant des charges de 2'201'941,65 du groupe de comptes 72 « Prévoyance sociale » comprend la provision de 150'000 pour la prévoyance sociale.

Dans le groupe de comptes 35 « Bâtiments – Patrimoine administratif », les différences constatées dans les produits des loyers sont dues à des retards de paiement, en cours de régularisation.

Concernant le compte 356.3011.00 « Conciergerie » pour le nouveau collège, le montant des charges effectives 2015 paraît élevé à la Commission. Malgré un cahier des charges existant, une évaluation est à faire de sorte à déterminer si le taux d'activité actuel est adapté. De plus, nous engageons la Municipalité à plus encadrer l'activité du personnel communal afin de mieux cibler les objectifs et d'éviter les pertes de temps.

Le compte 356.3320.00 « Amortissement supplémentaire » présente une charge effective de 19'000,00 pour un budget 2015 de 0. La fiduciaire avait conseillé de mettre ce montant au budget car le montant de l'amortissement budgétisé dans le compte 356.3312.00 était trop bas. Ce montant de 19'000 a été oublié lors de l'établissement du budget 2015.

Le montant réel des charges du compte 440.3186.00 « Primes véhicules voirie » est supérieur au montant mis au budget car ces primes avaient été ventilées différemment dans les comptes de fonctionnement 2014.

Un oubli au niveau de la préparation des budgets 2015 explique que les charges réelles du compte 450.3011.00 « Traitement personnel déchetterie » soient nettement supérieures au montant budgétisé.

Dans le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2015 de la fiduciaire Lambelet SA, nous avons constaté que la provision pour couvrir les débiteurs douteux est insuffisante au vu des risques encourus. La Municipalité, dans le cadre du pointage de la Comptabilité au 30.06.2016, fera le point et ajustera cette provision si nécessaire.

La COGEFIN est satisfaite de la réponse donnée concernant le calcul du taux d'endettement. Il s'agit du rapport entre la dette brute (engagements courants + emprunts à moyen et long terme) et les revenus financiers.

Pour conclure, nous relevons les principaux chiffres des comptes 2015 :

- le budget 2015 prévoyait un excédent de charges de 64'395.00 et l'exercice 2015 montre un excédent de charges final de 187'347,47.

Au niveau du groupe de comptes 21 « Impôts », l'excédent de produits est inférieur aux prévisions de 509'311,30. Malgré ce manque à gagner important, l'excédent de charges final est moindre par rapport au budget, ce qui montre une bonne gestion de la Commune.

Suite à notre demande, nous avons pu visiter le complexe de l'Auberge communale et les locaux attenants lors de la journée du 1^{er} juin. Comme annoncé par la Municipalité, un rafraîchissement a été effectué. De gros travaux de nettoyage ont été entrepris dans les installations de cuisine et ventilation, ceci engendré par un défaut d'entretien de l'exploitant précédant. Ce rafraîchissement devait permettre de ne plus intervenir à l'intérieur du restaurant lors de la rénovation globale du bâtiment. Force est de constater que certaines installations, telles que le bar ou les armoires de rangement, devront être remplacées dans un avenir proche.

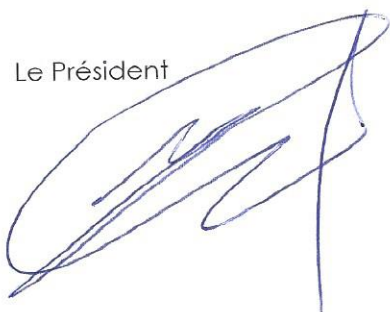
L'appartement de service a été également rafraîchi. Par contre, les combles où se situent les anciennes chambres du personnel sont restées en l'état. Selon la Municipalité, ces locaux ne peuvent être utilisés qu'à des fins de stockage.

Au vu de ce qui précède, après lecture du rapport de vérification des comptes de la fiduciaire Lambelet SA qui a contrôlé les comptes communaux le 3 mai 2016, et après discussion et délibération, les membres de la Commission de Gestion et Finances proposent à l'unanimité au Conseil Général de Féchy :

- d'approuver les comptes communaux 2015 ;
- d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité ;
- d'approuver le rapport de vérification des comptes 2015 de la Fiduciaire Lambelet ;
- de donner décharge à la Municipalité et à la COGEFIN pour les comptes communaux de l'année 2015.

Pour la Commission de Gestion et des Finances

Le Président



Les Membres

3

